

Congrès académique

Mulhouse – 22 et 23 février 2018



Motion de soutien aux personnels des EHPAD présentée par les sections de retraités.

Le SNES académique de Strasbourg, réuni en congrès à Mulhouse les 22 et 23 Février 2018,

Rappelle que notre syndicat, avec la FSU,

- a dénoncé, dès la parution de la loi ASV en décembre 2015 et la parution de ses décrets d'application en décembre 2016, **la non prise en compte de la question des EPHAD et le choix fait sur le maintien à domicile.**
- s'est opposé au financement de la perte d'autonomie, en grande partie, par la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) payée par les retraités imposables, et en partie détournée au fonds de Solidarité Vieillesse au lieu d'être attribué à l'autonomie.
- a toujours demandé le financement de la perte d'autonomie à tous les âges de la vie par la solidarité intergénérationnelle dans le cadre de la sécurité sociale.

A pris connaissance et soutenu :

- les récents mouvements de grève dans les EHPAD, soutenus par l'AD-PA, mettant en lumière les conditions lamentables de travail et de vie des personnels et des résidents ; situation catastrophique des personnels et résidents qui a été corroborée par la mission flash de Mme IBORRA.

Attire l'attention sur la réforme de la tarification des EHPAD :

- qui organise la convergence tarifaire soins/ dépendances, et ne tient plus compte des caractéristiques des EHPAD (statut de l'établissement, pathologies traitées, type de population) ;
- qui a pour conséquence l'attribution, par les conseils départementaux, d'un budget dépendance moyen égal pour tous qui pénalise les établissements publics avec une variabilité du point GMP (Gestion du risque Moyen Pondéré) selon les départements ;
- qui aura pour conséquence, soit l'augmentation des tarifs, avec un reste à charge d'autant plus important pour les résidents, soit, pour les établissements publics en particulier, des compressions de personnels ;
- qui privilégie donc les établissements à but lucratif qui bénéficient du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) ou sont cotés en bourse.

S'oppose à cette logique d'un financement à l'activité et d'un pilotage par les ressources et non pas par les dépenses, déjà mis en œuvre dans les hôpitaux publics.

Soutient le mouvement de ses personnels et ses revendications :

- Application d'un agent ou un salarié par résident, tel que prévu par la Plan Solidarité Grand Age ;
- Abrogation des dispositions législatives relatives à la réforme de la tarification des EHPAD, contenues dans la loi du 28 décembre 2015 ainsi que le retrait des décrets d'application ;

- Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés ;
- Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut et des conventions collectives nationales.

Demande le développement d'EHPAD publics.